

Vertaco Race

2025

Règlement général

Descriptif

L'association SuperCars Event organise la VertacoRace. Une course de caisse à savon dans le centre ville de Villard de Lans. Cette course est ouverte à tous participants, de 4 à 99 ans.

CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA COURSE VERTACORACE

LE PRÉSENT ÉVÉNEMENT EST CONÇU COMME UN ÉVÉNEMENT DE COMPÉTENCES ET D'IDÉES. FAITES PREUVE DE PRUDENCE ET DE BON SENS POUR PARTICIPER AU PRÉSENT ÉVÉNEMENT. VEILLEZ À VOTRE SÉCURITÉ ET À CELLE D'AUTRUI. NE PÉNÉTRÉZ DANS LA PROPRIÉTÉ DE PERSONNE ET N'Y COMMETTEZ AUCUN DOMMAGE.

En Vous inscrivant et en prenant part à cet Evènement, Vous acceptez d'être liés par les présentes Conditions de participation et garantes que Vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées ci dessous. Cet évènement est soumis aux présentes Conditions et au respect de toutes les lois et règlements applicables.

Ainsi, la participation à l'Évènement implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions de participation dans leur intégralité, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

1. L'ORGANISATEUR

1.1 Cet Evènement est organisé par l'association SuperCars Event (l'« Organisateur ») dont le siège social est situé à 101 route de Villard, 38250 Lans en Vercors, FRANCE, avec l'appui des partenaires de coopération, agences et prestataires de services de l'Organisateur.

1.2 Si l'Evènement est mis en œuvre par l'entremise d'une ou plusieurs plateforme(s) tierce(s), l'Evènement n'est d'aucune façon liée à cette/ces plateforme(s) tierce(s) et n'est ni

administré, ni approuvé, ni organisé par, ou de quelque façon liée à, cette/ces plateforme(s) tierce(s). L'usage que Vous faites de(s) plateforme(s) tierce(s) est assujéti aux conditions d'utilisation propres à ce(s) site(s). L'Organisateur décline toute responsabilité si Vous omettez de Vous conformer aux conditions générales de(s) la plateforme(s) tierce(s).

2. LA COURSE (l'« Évènement »)

2.1 L'Évènement s'intitule : « Vertaco Race ».

2.2 La Course Vertaco Race Caisses à Savon est prévue pour se dérouler à Villard de Lans, 38250, les 5 et 6 juillet 2025.

2.3 L'Évènement commencera le 5 juillet 2025 à partir de 9 heures et se terminera le 6 juillet 2025 à 19 heures au plus tard.

2.4 Les inscriptions débutent le 1er janvier 2025, 09H00. Toutes les inscriptions doivent être reçues par l'Organisateur par l'un des moyens prévus aux Conditions.

2.5 L'Évènement est destiné à soutenir l'expression créative et le développement des compétences créatives des participants.

3. ADMISSIBILITÉ

3.1 Pour participer à cet Évènement et être admissible à recevoir un prix, Vous déclarez et garantissez que Vous respectez les critères d'admissibilité suivants :

- Vous reconnaissez être une personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment de votre inscription et si vous avez moins de 18 ans, Vous participez à cet Évènement sous la surveillance d'un parent ou tuteur légal, qui a consulté et accepté les présentes Conditions en votre nom.
- Vous partagez volontairement avec nous les Renseignements à caractère personnel Vous concernant. Toutefois, Vous ne serez pas en mesure de participer à l'Évènement si Vous ne fournissez pas tous les Renseignements à caractère personnel requis.

3.2 L'Organisateur n'acceptera pas les inscriptions qui sont :

- produites automatiquement par ordinateur;
- présentées par une tierce partie (en Votre nom) ou générées en vrac;
- illisibles, qui ont été modifiées, reconstituées, contrefaites ou altérées de quelque façon que ce soit; ou
- incomplètes.

4. RÈGLES DE PARTICIPATION, PROCESSUS DE SÉLECTION

4.1 Pour participer à l'Événement, Vous devez Vous rendre sur le site www.vertacorace.fr, suivre les instructions point par point, et notamment fournir les renseignements et documents nécessaires pour votre inscription.

4.1 La période d'inscription débute le 01 janvier 2025, 09H00 et se termine le 06 juillet 2025,

4.2 Le Concours comporte les étapes suivantes :

L'inscription :

- Les coordonnées que vous fournissez lors de votre inscription seront utilisées pour vous informer de toute mise à jour concernant votre Candidature et l'Événement ; veuillez vous assurer qu'elles sont exactes.
- Votre inscription est soumise à une inscription dûment complétée.

Les participants :

- Toute personne à partir de 4 ans. Les enfants (de 4 à 16 ans) doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte. Une dérogation parentale sera demandée pour les pilotes de 16 à 17 ans.
- Le Participant et son équipe accordent au SuperCars event le droit de capturer et d'utiliser des enregistrements, des photographies, des dessins, des textes ou tout autre matériel relatif à sa Candidature et/ou à sa Participation.

La sélection :

- La sélection des équipes se fera par l'Organisateur à réception de tous les dossiers de candidatures à partir du 01 janvier 2025, jusqu'à atteindre le nombre limité de participants.

La construction :

- La construction de chaque caisse à savons devra se faire dans le respect des conditions énoncées à l'article 5. Pour éviter toute mauvaise interprétation, les participants peuvent envoyer des questions à l'adresse email suivante : vertacorace@gmail.com .

La course :

- Une vérification technique de chaque caisse à savon aura lieu le jour de l'événement. Seules les caisses à savon ayant passé avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.
- Le 5 et 6 juillet 2025, se déroulera la compétition.
- La course verra se confronter les équipes sélectionnées à Villard de Lans.

4.3 Processus de sélection et jugement :

- Chaque candidature valide sera évaluée et sélectionnée par un panel de juges
- Les juges évalueront les candidatures en fonction des critères suivants :
 - Chrono
 - Décoration du kart et les déguisement / créativité

4.4 La caisse à savon devra avoir été créée par le participant, nommément inscrit, lui-même. Elle doit être le fruit de son invention.

4.5 Si des Participants à l'événement ne peuvent plus prendre part à l'Événement, SuperCars event pourra contacter les Candidats non retenus pour leur offrir la possibilité de participer à l'événement.

4.6 Le droit de participer à l'événement est personnel et non transférable, sauf accord spécifique préalable de l'Organisateur. Dans la mesure où vous devez apporter des modifications à votre équipe, veuillez contacter vertacorace@gmail.com.

5. DONNÉES TECHNIQUES DE LA CAISSE À SAVON

- Sa construction doit être artisanale (véhicule « fait maison »).
- Son poids ne doit pas dépasser 150kg (à vide), raison pour laquelle il faut limiter les pièces métalliques.
- Le véhicule doit reposer sur 3 roues au minimum et mesurer 1,8 m max de large et 4m de long.
- Toute source de propulsion motorisée est interdite : propulsion à la seule force physique de l'équipe.
- Seules les caisses à savon dotées de freins et d'une direction en parfait état de marche ayant passé avec succès la validation technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.
- Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.
- Les systèmes de friction en contact avec les pneumatiques des roues (barres ou patins) et de freins au volant sont interdits. Seuls les systèmes à disques ou à tambours sont autorisés.
- A l'exception du pilote et du/des copilotes, aucune partie amovible n'est tolérée sur la caisse à savon.
- Les feux d'artifice et autres fumigènes sont interdits dans et sur les véhicules de course, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou les co-pilotes et/ou le public assistant à la compétition.
- Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

- Un moyen sonore, type klaxon ou sonnette, devra être présent pour se signaler, si besoin, sur chaque véhicule.
- Le châssis devra intégrer un anneau d'accroche, solidaire du châssis, à l'avant et à l'arrière.
- L'Organisateur fournira pour chaque bolide des stickers officiels qui devront être posés de façon visible sur le véhicule.

6. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Une vérification technique de chaque caisse à savon aura lieu le jour de l'événement. Cette vérification aura lieu le samedi 5 et dimanche 6 juillet 2025. Seules les caisses à savon ayant passé avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Les caisses à savon doivent se présenter totalement montées sur la ligne de départ.

Pour tous les participants :

- le port du casque est obligatoire, et casque intégral pour les moins de 16 ans, recommandé pour tous les participants,
- pantalon long, t-shirt manches longues, chaussures fermées, gants,
- dorsale et minerve obligatoire pour -16 ans et conseillée pour les autres,
- coudières et genouillères recommandées.

7. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA COURSE

A – Règles générales

Les candidats seront jugés selon les critères suivants, cumulés ou non :

1 - La créativité : originalité de la caisse à savon

Ce critère de créativité sera pris en compte sur la décoration, l'univers de la caisse à savon, le déguisement des participants, et toutes les animations / ambiance autour de l'équipe.

2 - Le temps de course réalisé par chaque caisse à savon pour parcourir le tracé de la piste

Ce temps ne pourra être validé qu'à la condition impérative suivante :

- Franchissement par la caisse à savon de la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage.

8. RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

8.1 Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur, ses employés, représentants ou distributeurs ne seront en aucun cas tenus responsables ou tenus d'indemniser le gagnant

d'un prix ou d'assumer la responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès encouru suite à la participation à l'évènement et à l'obtention des prix. Toute limitation de responsabilité sera exclue en cas de fraude, d'inconduite délibérée ou de négligence grave. Vos droits statutaires ne sont en aucun cas affectés. Si le prix est un bien ou un service attribué par une société tierce, cette dernière sera responsable en cas de dommage direct. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé par un tiers.

8.2 Aucun droit juridique ne découle de votre participation à cet événement. L'Organisateur n'est pas responsable envers vous, si, pour quelque raison que ce soit, il Vous est impossible de participer à cet événement.

8.3 L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que Vous pourriez subir en réalisant des actions dans le cadre de cet événement. Vous garantissez que Vous n'êtes atteint d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de Vous empêcher de participer de manière sécuritaire à l'évènement ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui si Vous participez. Vous convenez également que rien ne vous interdit par ailleurs de participer à l'évènement, pour quelque raison que ce soit.

9. GÉNÉRALITÉS

9.1 Si l'une quelconque de ces Conditions était tenue pour illégale, invalide ou inapplicable, cette clause serait réputée disjointe, sans que la validité ni l'applicabilité des clauses restantes de ces Conditions ne soit affectée.

9.2 La plus récente version des Conditions sera mise à disposition sur le site Web de l'Organisateur www.vertacorace.fr

9.3 Pour toute question d'ordre général concernant les présentes Conditions ou l'évènement, veuillez communiquer avec vertacorace@gmail.com .